N° 53. Mercredi 3 Mars 1847. 18me Année.

DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
	28 fl.	30 fl.
	14 »	16 »
	7 »	8 »

...nes insertions.
...5 lignes f. 1:50 timbre
...0 cts par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION,
à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht*, *Noordeinde*.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franco aux ports*

LA HAYE, 2 Mars.

...ent du commerce et de la navigation sur le Rhin.

...le commerce rhénan a été pour les Pays-Bas ...es plus importantes de son commerce, et il est ...rêt d'en suivre le mouvement. Cette importance ...ne manière très remarquable dans les dernières ...st due en partie à des causes extraordinaires et à ...heureuses; ainsi qu'il y a plusieurs années on ...heureuse influence du traité de 1839 qui fut de ...l'exportation des sucres prendre un si grand dé... de même il y a une couple d'années on vit le tran... tenir une des branches principales du commerce ...ée dernière, le transit des étoffes dites *Twist* fut ...ble, par suite des modifications apportées au tarif ..., et depuis deux ans la mauvaise récolte des céréa... de terre a occasionné un grand mouvement ... rhénane.

...des causes constantes qui concourent à une plus ...té dans les relations du commerce rhénan. D'abord ...e transport sur le Rhin sont devenus plus rapides. ...de canaux et de chemins de fer dans l'intérieur de ...aucoup contribué au développement de ce mou... ...ercial et la remorque à la vapeur y a non moins ...ontribué. Autrefois, et il est encore des personnes ...llent, on regardait comme un fait extraordinaire ...néerlandais s'avançât au delà de Cologne. Aujour... ...ne place importante depuis Emmerik jusqu'à ...ne soit visitée par nos bâtiments. Mannheim ... un entrepôt pour notre commerce, notre na... ...mefort est très active et l'année dernière le ... pour la première fois le pavillon néerlandais. ...déjà été dans l'occasion de pouvoir, d'après des ...ques modifier et compléter les renseignements ...naux du pays et étrangers sur le commerce ...poursuivons aujourd'hui la publication de ces ...relles.

...*des marchandises expédiées, en* 1845 *et* 1846, ...*Amsterdam au canal de St-Louis, Mannheim, ..., Düsseldorf, Duisbourg, Wesel et Franc-...*

...ation des articles.	1845.		1846.	
	Quint.		Quint.	
	6	27	570	49
	847	46	1,326	34
	5,063	34	7,337	28
	4,343	15	5,890	24
	81,944	32	1,394,272	8
	598	24	215	»
...ption.	1,620	21	1,763	4
	3,658	35	4,584	19
	2,072	16	2.172	5
	11,125	48	7,730	34
	6,179	41	8,325	7
	45,709	15	48,866	47
	181	35	121	3
	24,7889	6	2,371,192	37
	9,028	6	6,962	32
	740	24	322	47
...lomb.	1,482	23	1,730	2
	302	47	262	26
...et et de lin.	26,993	49	29,611	14
...hènevis.	108	5	764	48
...ves.	5,552	15	5,646	28
...chontine.	3,916	11	3,302	13
	587	8	1,503	44
	7,427	30	5,963	34
	21,904	2	25.598	27
	3,376	21	2,795	13
	183,606	25	217,349	7
	37,676	7	20,430	46
	»	»	212	43
	5,068	47	2,848	39
	3,071	9	4,810	34
	258	33	539	8
	230	28	201	25
	225	21	274	43
	113	47	87	13
	692	5	1,032	48
	1,002	7	1,549	20
	329	35	804	44
	2,310	»	3,716	»
	3,960	41	4,572	47
	31,024	34	30,405	32
...Portoprao et Varinas.	7,247	12	7,223	12
	19,922	»	16,306	43
	3,191	28	2,694	21
	174	29	157	29
	4,353	12	1.791	33
	26,761	31	23,972	40
	22,437	13	21,427	11
	14,200	16	5,729	39
Indigo.	4,593	48	4,449	4
Garance	216	41	3,172	3
Sumac	1,366	4	1,122	7
Bois de teinture.	24,975	5	18,460	35
Articles divers	16,476	39	17.550	41
	2,941	11	1,887	7
	893	41	797	28
	2,487	26	4,411	8
	2,098	33	4,696	17
	13	26	313	44
	75,359	45	11,129	26
	794	46	3,141	»
	64,019	26	34.245	19
	1,057,177	21	2,278,849	42

Il a été expédié par le Rhin en 1845 et 1846 directement à Amsterdam (1).

Désignation des articles.	1845	1846
		cent.
Terre	70,090	86,933
Poteries, creuses, vides, etc	22,666	17,529
Produits chimiques et drogueries	9,606	13,761
Verreries	2,281	1,867
Grains, etc. — Froment, sarrasin, farine [illegible] 490; 15,	[illegible]	[illegible]
Grains, etc. — Pomme de terre	[illegible]	[illegible]
Grains, etc. — Divers (A°. 1846. Rois 15, lentilles 33, Orge 223, Trefle 1934, Fèves 13.	3,839	1,215
Poils	2,623	3,195
Bois	31,789	41,703
Cuivre	1,229	705
Quincaillerie	1,720	1,799
Cuir	586	262
Manufactures	3,017	2,815
Eaux minérales	35,508	41,826
Pierres — Meules	20,272	23,417
Pierres — Pavés	90,587	343,255
Pierres — Ciment	112,024	109,420
Pierres — Diverses	12,465	14,869
Charbon de terre.	143,266	118,756
Teintureries	9,265	6,513
Vins.	16,784	14,360
Fer. Ouvrages de fer et d'acier	57,299	28,378
Divers — Tabac	2,536	2,427
Divers — Fromage	1,082	1,070
Divers — Sirop.	7,785	2,496
Divers — Noir animal.	2,021	5,753
Divers — Bierre et Vinaigre	616	420
Divers — Fruits	1,470	1,146
Divers — Plumes	351	1,096
Divers — Sucre raffiné	—	4,193
Divers — Divers, parmi lesquels A°. 1846, 33,766 par bateau à vapeur du Rhin et de l'Yssel	32,768	40,304
	[illegible]	[illegible]

Etat des marchandises expédiées d'Amsterdam de l'année 1829 à 1846 inclusivement.

Année		quintaux.	liv. néerl.	Année		quintaux.	liv. néerl.
1829	Total. . .	243784	4.	1838	Total. . .	724113	[illegible]
1830	» . . .	365788	46.	1839	» . . .	767007	[illegible]
1831	» . . .	448109	42.	1840	» . . .	1030[illegible]	[illegible]
1832	» . . .	519070	3.	1841	» . . .	[illegible]	[illegible]
1833	» . . .	589302	38.	1842	» . . .	1058287	22.
1834	» . . .	684245	42.	1843	» . . .	1321526	2.
1835	» . . .	651218	7.	1844	» . . .	997624	28.
1836	» . . .	666473	41.	1845	» . . .	1057177	21.
1837	» . . .	700058	38.	1846	» . . .	2278849	42.

Il appert de ces relevés que l'exportation d'Amsterdam en 1846 a été le double de celle de l'année précédente. Cet excédant provient presque exclusivement de la quantité de grains expédiés; quant aux autres articles d'exportation on n'a remarqué ni stagnation ni diminution. — Les marchandises apportées par le Rhin ont offert un chiffre plus élevé en 1846 qu'en 1845. Mais cette augmentation est de peu d'importance, puisqu'elle provient en grande partie de l'article *pavés*. — Ce qui est fort remarquable en 1846, c'est le chiffre de l'importation du *sucre raffiné*. Nous ne nous rappelons pas qu'avant nous on ait fait cette observation. Sans doute que ces quantités étaient en destination pour Hambourg ou la mer Baltique.

Le transport des marchandises venant des Pays-Bas, en destination pour l'Allemagne par le Rhin, a été comme suit :

En 1832	1,754,000 quint.	ou 43,850 l.	En 1840	2,556,000 quint.	ou 63,900 l.
1833	1,859,000 »	46,475 »	1841	2,962,000 »	74,050 »
1834	1,772,000 »	44,300 »	1842	3,402,900 »	85,050 »
1835	1,856,000 »	46,400 »	1843	5,181,000 »	129,525 »
1836	1,701,000 »	42,525 »	1844	3,534,000 »	88,350 »
1837	2,023,000 »	50.575 »	1845	3,087,000 »	77,175 »
1838	2,385,000 »	59,625 »	1846	5,760,000 »	140,000 »
1839	2,276,000 »	56,900 »			

Notre commerce sur le Rhin a donc été 1846 beaucoup plus considérable que pendant les trois années 1832, 1833 et 1834 ensemble.

Avant 1832, notre commerce rhénan fut encore plus insignifiant, il ne s'élevait qu'à 1 million de quintaux ou 25,000 lasts par an. En 1846 Rotterdam seule a expédié par ce fleuve presque autant de marchandises qu'en 1832 et 1833 Amsterdam, Rotterdam, Dordrecht et Utrecht n'en ont expédié ensemble.

Nous faisons suivre ici un état contenant les marchandises transportées à Rotterdam par le Rhin en 1846.

Désignation des articles.	liv. néerl.	Désignation des articles.	liv. néerl.
Terre	944220	Quincailleries	590722
Poteries, cruches vides, etc.	156731	Cuir	111965
Noir animal	587786	Manufactures	575063
Manganèse	5006221	Eaux minérales	834053
Produits chimiques	52204	Prunes	6953
Drogueries	36746	Pierres. Meules	940314
Verre.	110148	Pierres. Pavé	2225000
Grains, etc. Pommes de terre	69577	Pierres. Ciment	923[illegible]
Grains, etc. Orge	638	Pierres. Diverses	291546
Grains, etc. Graines oléagineuses	46888	Charbons de terre.	1365032
Grains, etc. Seigle	231070	Teintureries	1144805
Grains, etc. Froment	12238	Vins	1338494
Grains, etc. Divers.	84058	Fer et acier.	710196
Poils	31854	Articles divers.	3353586
Bois	472490		
Treffle	1115202	Total. . .	25576112
Cuivre	71191		

(1) Dans cet état ne sont pas compris les marchandises arrivées du Rhin par Arnhem.

Par contre il a été exporté de Rotterdam pendant la même année 1846.

Désignation des articles.	Liv. N.	Désignation des articles.	Liv. N.
Poterie, faïence.	412687	Riz.	1745303
Fer blanc	341415	Salpètre.	740330
Cacao	66531	Epices, [illegible]	[illegible]
Produits chimiques	713493	Canelle, poivre, etc.	24[illegible]
Drogueries.	593952	Esprit de vin	33[illegible]
Distillés	212648	Stockvisch	392316
Pommes de terre	1739	Sucre, Candie.	320515
Orge	1500032	» Lompe	[illegible]
[illegible]	[illegible]	» mêlé	[illegible]
Seigle.	2715030	» brut.	[illegible]
Froment	5880462	Tabac d'Amér. en baril.	[illegible]
Divers	1433625	» » en cannasters, etc.	[illegible]
Guano	28147	» » fabriqué.	[illegible]
Hareng.	1246746	» Java en paquets.	[illegible]
Résine	1359903	Goudron et poix.	[illegible]
Cornes	220123	Thé	[illegible]
Bois de teinture	1619051	Etain	[illegible]
» de construction.	667007	Huile de foie de poisson.	[illegible]
Peaux, sèches.	627169	» de poisson	[illegible]
» salées	7335	Twist.	[illegible]
Fromage	20936	Teintures, Cochenille.	[illegible]
Coton.	5726202	» Indigo.	[illegible]
Caf	9457960	» Garance	[illegible]
Cuivre.	207912	» Sumac.	[illegible]
Corinthes et raisins	485085	» diverses	[illegible]
Quincailleries	31317	Chanvre.	[illegible]
Epiceries.	365735	Laines.	[illegible]
Blanc de plomb.	665893	Vins.	[illegible]
Mécaniques, machines à vapeur, locomotives, etc.	653587	Fer, barres, etc.	[illegible]
Manufactures	917105	» brut	[illegible]
Eaux minérales.	47	» en autre temps	[illegible]
Huiles d'olives.	240149	[illegible]	[illegible]
» de chénevis	45410	[illegible]	[illegible]
» de lin.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
» de térébenthine	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Papier	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Poisson	[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]

Importations : { d'Amsterdam. . . 936,969 quintaux. / de Rotterdam. . . 477,522 . »

Total. . . 1,414,491 quintaux.

Il se publie à Amsterdam un journal intitulé De Tijd (*Nouvelle Hollandsche Courant*,) qui se sert de deux moyens honteux pour nuire au gouvernement de son pays.

Un jour il publie que dans les traités conclus avec les princes javanais le gouvernement s'est engagé à entraver la propagation du christianisme.

Le lendemain il étonne à ses lecteurs que le ministre des finances vient de donner aux Etats-Généraux des explications positives sur la situation favorable du trésor et sur l'excédant de 400,000 florins qu'offre l'exercice de 1846.

Parcourez les numéros du *Tyd* qui ont paru depuis le 25 février. Vous trouverez dans celui du 25 (1re page 3e colonne) un exposé sommaire de la séance de la Seconde Chambre du 24; mais vous chercherez vainement un mot sur ce qui a été dit à cette occasion par le ministre Van Hall; les numéros suivants n'en font également aucune mention.

Ainsi, quand le *Tyd* ne peut nuire par ses calomnies en disant ce qui n'est pas, il cherche à nuire par l'infidélité avec laquelle il rapporte ce qui est : ou il ment ou il cache la vérité.

On comprend que ces braves gens doivent avoir voué une haine à mort au *Journal de La Haye* qui les surveille et les prend si souvent la main dans le sac.

On lit dans le *Courrier de Luxembourg* :

« Le nom de S. M. la reine des Pays-Bas est prononcé partout où il s'agit de semer les bienfaits. Après avoir fait des dons successifs aux loteries entreprises pour l'établissement d'une école ouvrière, elle est venue encore aujourd'hui avec un tact qui honore la femme tout autant que la Souveraine, prouver quelle [illegible] prend à l'acte de bienfaisance entrepris par quelques dames luxembourgeoises, qui, conjointement avec le bureau de bienfaisance, ont créé une tombola. Elle a adressé à une des dames patronesses, pour être mise en loterie, une superbe petite table à 3 pieds torses, à plaque [illegible], et avec lambrequin.

La reine pouvait envoyer quelques centaines de florins et se trouver ainsi dégagée de cet hommage de bienfaisance que le trône lui imposait; mais descendre pour ainsi dire de son trône, se mêler aux dames luxembourgeoises, porter comme elles son offrande, payer de sa personne en mettant au moins la main à l'objet qu'elle destinait à la loterie, c'était là une action délicate, qui vient de la femme plus que de la Souveraine, et qui prouve, si pareille chose avait encore besoin de preuve, combien grande est l'affection de S. M. pour les citoyens luxembourgeois.

Que ne sait-elle les bénédictions dont elle est l'objet! »

Samedi dernier a eu lieu une assemblée générale du *Yacht-club royal* établi à Rotterdam. La séance a été présidée par le Prince Henri des Pays-Bas. Le Prince d'Orange l'honorait aussi de sa présence. 48 nouveaux membres ont été admis. Il a été décidé que les régates n'auront lieu qu'une fois dans le courant de l'année, le 22 juillet.

Après que les travaux furent terminés, le vice-président, M. Tromp, remercia le Prince d'Orange de l'intérêt que S. A. R. prend à l'extension de la Société, et proposa au nom du conseil de nommer membres honoraires S. A. R. le Prince héréditaire et le Prince Maurice des Pays-Bas.

Cette proposition a été accueillie aux acclamations de toute l'assemblée.

S. A. R. le Prince d'Orange a vivement remercié l'assemblée de l'honneur fait à ses fils en les admettant comme membres de la Société, et a ajouté qu'il espère leur inspirer le même sentiment d'intérêt qui l'a porté à établir et consolider cette Société, et le même amour pour la patrie : qu'il sera toujours fier de voir les insignes de la Société du *Yacht-Club Royal* décorer la poitrine de ses fils. S. A. R. a terminé en exprimant à l'assemblée son vif désir de voir le *Yacht-Club* concourir au soutien du commerce et au développement de la marine.

Cette allocution a été accueillie avec enthousiasme par l'assemblée, et rien n'étant plus à l'ordre du jour, le président a clos la séance.

Nous apprenons que le Roi et la famille royale honoreront de leur auguste présence la première représentation du *Siége de Leide*, qui aura définitivement lieu après demain jeudi.

L'*Oosterland-Mail* du mois d'octobre n'était point arrivé à Batavia le 31 décembre dernier.

On ne sait à quelle cause attribuer ce retard. Le bateau à vapeur néerlandais avait vainement attendu le *steamer* anglais à Singapore qui n'était pas encore arrivé le 15, et il était retourné à Batavia ; un cabotier appartenant à la factorerie de la Société de Commerce des Pays-Bas, était resté à Singapore pour y attendre l'arrivée du *steamer* de la malle. Avant-hier ce cabotier était de retour de Singapore, apportant la nouvelle que le *steamer* était arrivé dans ce port, mais sans apporter la malle, l'ayant vainement attendue à la Pointe de Galle (Ceylan). Ce retard paraît avoir eu lieu en deçà de la Pointe de Galle, c'est-à-dire entre Ceylan et Alexandrie.

Le gouverneur-général, conformément aux arrêtés royaux qui ont investi M. le conseiller d'Etat H. L. Wichers de la présidence de la Haute Cour de justice des Indes-Néerlandaises pendant la durée de son séjour, avec mission d'aider le gouverneur-général dans la mise en vigueur des nouveaux codes, a adressé à tous les départements d'administration civile et militaire, colléges et autorités dans les Indes-Néerlandaises, de donner à M. H. L. Wichers sans délai et avec la plus grande exactitude tous les renseignements que ce haut fonctionnaire jugera utiles et nécessaires dans l'intérêt de sa mission.

Le 20 novembre dernier, le croisière n° 10 a échoué à la côte, dans le détroit de Sunde, à la hauteur de Poeloe Merak et est entièrement perdue. On est parvenu à sauver une grande partie de l'inventaire et tous les hommes de l'équipage ont échappé à la mort qui les menaçait.

La Société de Commerce des Pays-Bas a affrêté les navires suivants pour les Indes-Orientales :

Pour Amsterdam : *Gustor*, capitaine Noodt ; *Aert van Nes*, cap. Noback ; *Susanna Christina*, cap. Hoekstra ; *Ambarawa*, cap. Kaust ; *Johanna*, cap. Schippers ; *Nehalennia*, cap. Bart ; *Agnetha*, cap. Dekker ; *Diligence*, cap. Smit ; *Jacoba Maurina*, cap. van Meedevoort, et *Pasuruan*, cap. Fulbrun.

Pour Rotterdam : *Nederlands Koning*, capitaine Klomp ; *Sara Lydia*, cap. van der Tak ; *Gerardus Jacobus*, cap. Ruysch ; *Jan Daniel*, cap. Zeeman ; *Java Packet*, cap. Jansen ; *Vice-Amiral Gobius*, cap. Bonn, et *Batavia*, cap. Schoewert.

Pour Dordrecht : *Oberis*, capitaine Stam de Jonge.

Pour Middelbourg : *Pauline*, capitaine Post.

Le gouverneur du grand-duché de Luxembourg ayant reçu l'avis concernant les droits de sortie des grains et autres denrées exportées vers la France, avis inséré au n° 6 du mémorial, et ayant pris en considération que les prix des grains et denrées dont il s'agit sont augmentés, et que, d'après les ordres de S. M. le roi grand-duc et les décisions prises par les Etats du *Zollverein*, les droits susmentionnés doivent être d'environ 25 p. c. de la valeur moyenne, porte à la connaissance du public et des autorités que la chose concerne, que les mêmes droits, par modification de l'avis cité ci-dessus, sont provisoirement fixés comme suit :

a)	Du froment et des légumes secs, par scheffel de Prusse.	1	Ecu et 10	Sgr.
b)	Du seigle et autres céréales non-spécialement désignées, par scheffel.	1	» 3	»
c)	De l'orge, par scheffel.	»	» 22	»
d)	De l'avoine, par scheffel.	»	» 12	»
e)	De la farine et d'autres fabricats de moulin, par quintal du *Zollverein*.	2	» 12	»

La disposition qui précède recevra son exécution dès la réception du présent avis dans les communes et dans les bureaux des douanes.

On écrit d'Aschaffenbourg, 25 février :

Le bateau néerlandais *Amsterdam et Vienne*, suivi de deux autres bateaux, le *Guillaume* et le *Balthasar*, et de quatre barques se rendant à Pesth, est arrivé ici aujourd'hui. Il est commandé par le capitaine Geiger et a une cargaison de 3015 quintaux d'ouvrages en fer, destinés pour le pont suspendu de Pesth. Il continuera demain sa route pour sa destination sur le canal Louis.

La *Gazette de France* publie en gros caractères les lignes qui suivent, et qui prouveraient que lord Palmerston lève bannière pour Montemolin :

« Dans la journée du 20 février, lord Palmerston a prévenu M. le comte de Sainte-Aulaire, ambassadeur de France, que le traité de la quadruple alliance avait cessé d'exister. »

Le *Standard* dit qu'le bruit a couru le 26 à Londres que le gouvernement français, à la sollicitation du cabinet espagnol, avait décidé de prendre temporairement possession des îles Baléares, et qu'il avait notifié cette détermination au gouvernement anglais, communication qui avait motivé la réunion d'un conseil de cabinet. Les personnes qui répandaient ce bruit, et dont quelques-unes ont des rapports avec le ministère, ajoutaient que M. Ward, secrétaire de l'amirauté, ferait allusion à cet événement en présentant le budget de la marine. Mais il n'en a rien été. Nous ne savons rien de plus sur cette affaire.

M. Weyland, ministre résident de LL. AA. RR. les grands-ducs de Saxe-Weimar, de Mecklenbourg-Strelitz et d'Oldenbourg près S. M. le roi des Français, est mort aujourd'hui samedi, à Paris, en son hôtel, rue Caumartin, 7, frappé subitement d'une attaque d'apoplexie.

Des lettres de Milan mandent que toute la contrée de Lecco jusqu'à Varèse est en pleine insurrection. Près de 6000 paysans, disent ces lettres, se sont dirigés samedi dernier sur Lecco, ont désarmé une partie des troupes, forcé l'autre de prendre la fuite et jeté dans le lac plusieurs milliers de boisseaux de blé. Plusieurs bateaux qui voulaient gagner le large ont été rejoints et leur cargaison jetée à l'eau ; tous les transports de grains ont été interceptés et le blé répandu sur la route. L'insurrection, s'il en faut croire ladite correspondance, a un caractère politique, attendu que la disette n'est pas grande en Italie. Ce qui semblerait confirmer cette supposition, c'est qu'on ne fait pas venir des troupes de Milan ; un régiment de cavalerie de Monza et un corps de différentes armes de la forteresse de Mantoue ont reçu l'ordre de se rendre le plus tôt possible à Lecco. Les paysans de Lecco ont pris une attitude menaçante et paraissent vouloir opposer une vive résistance. Il faut espérer, dit la *Gazette fédéral suisse*, à laquelle nous empruntons ce qui précède, que ces détails sont exagérés.

Le grand-conseil de Berne vient de décréter en principe, et comme base future du système financier de ce canton, l'établissement d'un impôt progressif sur les fortunes. L'impôt sera perçu sur les immeubles, les capitaux et les revenus de toutes espèce, y compris les bénéfices du commerce et de l'industrie et les émoluments des employés publics. La quotité de l'impôt sera déterminée chaque année, sans toutefois qu'il puisse être dérogé au principe de la progression tel qu'il est établi dans le projet. Ce système nouveau d'imposition, tout vexatoire qu'il est en lui-même et tout ruineux qu'il est pour le pays, excite peu de murmures, parce qu'on avait pu s'attendre à des mesures fiscales plus directement attentatoires à la propriété.

Plusieurs comités populaires du canton de Berne, notamment celui de Thoune, ont adressé au conseil exécutif des pétitions pour inviter cette autorité à ordonner des visites domiciliaires chez les propriétaires et les fermiers qu'on accuse de garder leurs denrées pour en faire hausser le prix. Ils demandent qu'on applique à ces derniers la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Le chiffre des exportations de métaux précieux du port de Londres atteint encore un chiffre considérable dans la dernière semaine. Pour la Belgique, 5,000 onces de lingots d'or, 1,800 onces d'or monnayé et 2,240 onces d'argent monnayé ; pour Hambourg, 47,000 onces d'argent monnayé et 101,500 onces d'argent en barres ; pour Rotterdam, 5,000 d'argent monnayé, et pour Charleston (Etats-Unis), 1,260 onces d'or monnayé.

Un haut fonctionnaire français se meurt, victime d'une infâme calomnie, dont les effets ont porté le dernier coup à une santé qui depuis longtemps était ébranlée par le zèle et l'activité dont faisait preuve ce ministre dans l'exercice de ses importantes fonctions.

Un journal français qui avait, comme beaucoup d'autres journaux, accueilli les bruits d'un prétendu scandale qui aurait été donné par le ministre en question, publie aujourd'hui sous le titre de *Réparation* des réflexions très-sérieuses. Il raconte comment ces bruits diffamatoires se sont répandus, leur gravité, puis leur fausseté.

Voici un extrait de cet article :

« ... Tout à coup, au milieu de ces impuretés (du temps), voilà qu'apparaît un nom parmi les plus haut placés dans les pouvoirs responsables ! et ce nom a le déplorable privilége de concentrer sur lui toute la réaction de l'opinion contre les corrupteurs et les corrompus !

» C'était un récit à faire rougir les roués du directoire. Un nom était dans toutes les bouches, dans celles surtout qui auraient le moins dû le prononcer. Jamais la malignité publique n'avait accumulé plus de détails ; jamais instruction judiciaire n'avait assemblé plus de témoignages ; on eût dit que la société indignée voulait faire elle-même l'office de juger à tous les degrés.

» Et aujourd'hui que toutes les limites du possible sont atteintes, que toutes les limites de l'impossible sont dépassées ; qu'une famille est désolée, qu'un homme se meurt peut-être sous le poids de l'animadversion générale, *il reste un secret plus triste à découvrir, le secret d'une révoltante et universelle injustice. Car il n'est plus permis d'en douter, tout est invention dans ces récits impurs* si monstrueusement controuvés, qui ont réussi à détourner quelques jours l'attention des plus graves intérêts. C'est une calomnie, une atroce calomnie.

» Mais où prendre l'infâme auteur de cette infernale invention ? Est-ce odieux caprice d'oisiveté ? talent pervers ? vengeance ? haine ou manœuvre politique ? Mieux vaut peut-être ne rien découvrir, et laisser à chacun sa part, car tout le monde est coupable.

» Mais quelle réparation ? dire hautement le nom qu'il faut réhabiliter deviendrait une nouvelle insulte.

» Que ce soit au moins une leçon pour tous les partis, de savoir avec quel empressement le temps présent se prête à la calomnie, avec quelle difficulté peut-être il accepte les réparations. »

La chambre des communes dans sa séance du 27 a commencé la discussion du budget de la marine. Sir Ch. Napier a critiqué vivement, comme il le fait à chaque session et toutes les fois que l'occasion se présente, le mode vicieux de construction suivi dans les chantiers de la marine. Il a égayé l'assemblée par ses plaisanteries sur la frégate à vapeur *le Sidon*, qui roule, dit-il, comme un tambour lorsqu'elle est en mer, et a promis une bouteille du meilleur vin de Porto à lord George Bentinck, s'il consentait à faire une courte croisière sur ce ponton.

Le secrétaire de l'amirauté, M. Ward, dans l'exposé qu'il a présenté, a fait remarquer, pour démontrer l'économie qui a présidé à la fixation du budget, que les dépenses de la marine ne s'élèvent qu'à 5,996,000 liv. st., ce qui n'est que [illegible] liv. de plus que le chiffre du budget de la marine en F[illegible]

[illegible] suivante conclu entre l'Angleterre et le roi de Lahore, et qui assure puissance la souveraineté :

« Article 1er. Toutes les dispositions du traité de paix conclu entre le gouvernement britannique et l'Etat de Lahore à la date du 9 mars [illegible] relevant de force obligatoire à l'égard des deux gouvernements, sauf les [illegible] temporaires qui pourraient être opérées en vertu de l'article du traité ;

» 2. Un officier britannique, assisté d'un état-major suffisant, [illegible] par le gouverneur-général pour demeurer à Lahore ; cet officier aura pleine et entière de diriger et de contrôler toutes les affaires dans [illegible] partement de l'Etat ;

» 3. Dans la direction de l'administration, on aura le plus grand soin de respecter les sentiments du peuple, de maintenir les institutions et coutumes nationales, ainsi que les droits de toutes les classes ;

» 4. Il ne sera fait de changements dans le mode et les détails de l'administration que s'ils sont jugés nécessaires pour réaliser les objets indiqués dans l'article précédent et assurer les justes droits du gouvernement de Lahore. Les détails seront confiés à des officiers indigènes comme ils le sont actuellement nommés et contrôlés par un conseil de régence composé de chefs du pays, agissant sous le contrôle et la direction du résident britannique ;

» 5. Cet article indique les personnes qui devront composer le conseil de régence. Les membres du conseil de régence ne pourront être changés sans le consentement du résident britannique, agissant sous les ordres du gouverneur-général ;

» 6. Le pays sera administré par ce conseil de régence, après délibération sur le mode à suivre avec le résident britannique, qui aura pleine faculté de diriger et de contrôler les attributions de chaque département ;

» 7. Des troupes britanniques, dont le nombre et l'effectif seront fixés par le gouverneur général, resteront à Lahore pour protéger le maharajah et maintenir la tranquillité dans le pays ;

» 8. Le gouverneur général pourra faire occuper par des soldats britanniques tel fort ou poste militaire, dans le territoire de Lahore, dont l'occupation sera jugée nécessaire par le gouvernement britannique pour la sûreté de la capitale ou pour maintenir la tranquillité dans le pays ;

» 9. L'Etat de Lahore paiera au gouvernement britannique 22 lacs de nouveaux nanuc shae roupies par an, pour maintenir cette force et pour la dépense, ladite somme payable en deux termes ;

» 10. Comme il est convenable que S. A. la Maharance, mère du maharajah Dulleep-Singh, obtienne une allocation pour elle et sa maison, la somme de 1 lac et 50,000 roupies sera mise en réserve annuellement du [illegible] sera à la disposition de S. A.

» 11. Les clauses du présent traité resteront en vigueur durant la minorité de S. A. le maharajah Dulleep-Sing ; elles cesseront d'être en vigueur lorsque S. A. aura atteint l'âge de seize ans, c'est-à-dire le 4 septembre 1854. Le gouverneur général pourra faire cesser cet arrangement avant que S. A. ait atteint cet âge, si lui et le durbar pensent que l'intervention du gouvernement britannique n'est plus nécessaire pour maintenir le gouvernement de S. A. le maharajah.

» Fait et exécuté à Lahore, par les officiers, chefs et soussignés, le 16 décembre 1846.

» *Signé*, F. Currie, H. Lawrence
(*Suivent les noms des sirdars*)
» Par ordre du gouverneur-général du Pendjab,
» E. Conmes, secrétaire du gouvernement général.
(*Morning-Herald*.)

Situation financière de la France en 18[illegible]

La *Gazette de France* continue de s'occuper de la situation financière de la France. Nous lui empruntons l'article suivant tout en lui en laissant la responsabilité :

Le ministère compte-t-il quelquefois avec lui-même ? Sait-il [illegible] fût-ce que pour mettre un peu d'ordre dans le désordre. Quand un négociant fait faillite, les tribunaux de commerce et les syndics tiennent la main coup à la régularité des écritures. Le failli dit à ses créanciers : Mes livres sont parfaitement en règle ; vous y êtes exactement couchés pour tel *avoir* ; le reste ne me regarde pas. S'il n'y a rien à reprocher aux livres courants, l'homme en déconfiture devient presque à plaindre et [illegible] rable ou peu s'en faut. Afin de suivre ce bel exemple, le ministre devrait être obligé de publier chaque mois le bilan des finances et du trésor, rait instructif et satisfaisant pour les contribuables.

Nous allons tâcher de suppléer à l'absence de cette publicité. Nous avons vu précédemment la situation du budget de 1846 allourdi de millions de crédits extraordinaires. Voici celle de 1847, à la fin de février, comprenant les crédits votés et à voter sur cet exercice, à peine de

Crédits extraordinaires de 1847.

Excédant de dépense du budget ordinaire,	[illegible]
Secours aux hospices et bureaux de bienfaisance et travaux,	[illegible]
2e secours aux hospices et bureaux de bienfaisance,	[illegible]
Dépenses urgentes de la marine non prévues au budget,	[illegible]
Dépenses extraordinaires pour le service colonial,	[illegible]
Mission d'un inspecteur des finances dans les colonies,	[illegible]
Finances, arrérages de rentes,	[illegible]
id. Service des douanes,	[illegible]
Commission des bois résineux,	[illegible]
Travaux pour l'amélioration de divers établissements d'instruction publique,	[illegible]
Création d'un hôpital therm. à Vichy,	[illegible]
Acquisition de pièces anatomiques et collection,	[illegible]
Supplément de fonds secrets pour 1847, à voter,	[illegible]
Augmentation de l'effectif de l'armée,	[illegible]

Travaux extraordinaires.

Crédits législatifs pour les chemins de fer,	[illegible]
Travaux pour l'achèvement des canaux,	[illegible]
Travaux pour la navigation intérieure,	[illegible]
Construction de ponts,	[illegible]
Travaux pour les ports maritimes,	[illegible]
Travaux à divers édifices publics,	[illegible]
Total jusqu'à ce jour,	[illegible]

Voilà qui est bien commencé. Nous avons encore dix mois à passer avec tous les événements imprévus, et l'on peut conjecturer que la somme sera doublée et peut-être triplée. Cependant la réserve de l'amortissement affectée aux travaux *extraordinaires-ordinaires*, se trouve employée par les crédits ci-dessus. Cette réserve est de 30 millions, ou si elle est [illegible] aux travaux publics dotés par le budget, il y aura un déficit pareille somme, ce qui revient au même. Comment le trésor fera-t-il à tant d'exigences ? La dette flottante a ses bornes dans le crédit à en payer les intérêts, et elle est déjà chargée d'un énorme arriéré. On comprend pas les spéculateurs qui attendent des nouvelles des [illegible] de plus, pour savoir si le 3 p. c. français haussera ou baissera de quelques centimes. Nos banquiers ressemblent à l'astrologue qui se laissait tomber dans un puits en regardant les étoiles. C'est de la fortune publique, de la France et de ses réalités, qu'il faudrait s'occuper pour graduer la mesure du crédit.

Nouvelles de France.

Paris, 28 [illegible]

Deux propositions ont été déposées samedi sur le bureau de M. le président de la chambre des députés de France. L'une est de M. Duvergier de Hauranne, relative à la réforme électorale ; l'autre de M. Hallez-Claparède, qui demande la révision de la législation sur les servitudes militaires dans les places fortes.

Voici le texte de la proposition de M. Duvergier de Hauranne :

« Les articles 1, 2, 3, 38 et 39 de la loi du 19 avril 1831 sont modifiés ainsi qu'il suit :

…er. Tout Français jouissant des droits civils et politiques, âgé de …ans accomplis et payant 100 francs de contributions directes *en* …en électeur, s'il remplit d'ailleurs les autres conditions fixées par la …loi.

…Si le nombre des électeurs d'un arrondissement électoral ne s'é…200, ce nombre sera complété en appelant les citoyens les plus im…sés de 100 francs.

…Sont en outre électeurs :

…membres et correspondants de l'institut ;

…officiers des armées de terre et de mer jouissant d'une pension de …1,200 fr. au moins et justifiant d'un domicile réel et de trois ans au …arrondissement électoral ;

…ges des cours et tribunaux en activité ou en retraite ;

…professeurs titulaires des facultés de droit, de médecine, des scien…du collége de France et du Jardin des Plantes ;

…ocats inscrits près les cours et tribunaux, après cinq ans d'in… et de domicile réel dans l'arrondissement électoral ;

…facteurs des facultés de médecine, après cinq ans de domicile dans …ment électoral, à dater de l'obtention du diplôme ;

…notaires et avoués, après cinq ans de domicile réel dans l'arron…lectoral ;

…membres des chambres de commerce, des conseils de manufactures …de prud'hommes.

…membres des conseils municipaux des villes, chefs-lieux d'arron…ont la population agglomérée s'élève au moins à 3,000 âmes.

…chambre des députés se compose de 538 députés.

…nombre des députés de chaque département et la division des …arrondissements électoraux sont réglés par le tableau ci…xe de la présente loi.

…tableau le nombre des députés serait donc aug…

—

…extraordinaire est arrivé hier de Londres. Il …d'une lettre autographe de S. M. la reine Victoria …pold. On affirme que la reine exprimait dans cette let…auguste cousin le vif plaisir qu'elle aura à le recevoir …Le roi Léopold se mettra en route dans deux ou trois …

—

…nement a reçu aujourd'hui des nouvelles de Suisse. …mouvement à Tessin. Les paysans armés ont voulu …dépôt des grains. L'intervention de la force armée a …ure. Il y a eu aussi des troubles dans le Piémont, dans …trichienne. On a crié : *Vive Charles-Albert !*

…hé d'Amiens, qui est le plus fort du nord de la …approvisionné, ce qui faisait espérer une diminu… prix des céréales, il n'en a malheureusement pas …ne nouvelle hausse de trois francs par sac a atteint …l'avoine.

—

…que l'intérêt des Bons du Trésor sera porté, à par… prochain, savoir : A 3 p. c. pour les Bons de trois …échéance, à 3 1/2 p. c. pour les Bons de six à onze …ce ; à 4 p. c. pour les Bons à un an.

(*Moniteur parisien.*)

—

…de M. Martin (du Nord) a fait de rapides progrès ; …désespéré, il ne parle plus, et la paralysie a envahi …Le 28 février, M. le curé de Saint-Roch a été ap… par de M. Paturle pour visiter l'ex-garde des sceaux …les secours de la religion qu'il avait réclamés.

—

…*monarchique* confirme le fait que M. Guizot et lord …sont rencontrés le 22 au soir à l'ambas… ont été réconciliés par M. le comte d'Appony. …nous lisons à ce sujet dans l'*Union monarchique* : …ns ont été données d'abord par M. Guizot, qui s'est défendu …intention de porter atteinte au caractère de l'ambassa… Lord Normanby est resté froid quoique très poli. M. d'Ap… posé, et la question de procédés a été vidée, et de part et …dit, les commérages. Lord Normanby s'est borné à déclarer …t de représenter à Paris, son gouvernement, et qu'il accep… l'affaire privée est donc arrangée. M. Guizot a promis à …d saisirait toutes les occasions de rendre hommage à …Louis-Philippe ; il ne s'est pas engagé, ajoute-on, à donner des …tribune. Il est difficile pourtant qu'à la suite d'une que… un grand retentissement, rien d'officiel ne soit publié.

—

…*Nouvelle* affirme que le gouvernement français et le ca… sont tombés d'accord au sujet des affaires de l'O… protectorat de la France serait reconnu à Tahiti, et …nce des îles sous le vent, déclarée. Ce journal ajoute : …urions comprendre pourquoi le ministère s'obstine …ner une décision aussi conforme à la saine politi… favorable aux intérêts de la France.

…mes également en mesure d'affirmer que la ques… indemnité est enfin résolue. Elle a été réglée amia… entre les commissaires nommés à cet effet par les gou… de France et d'Angleterre. »

Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 23 février.

…ce de la chambre des députés d'aujourd'hui, les …guerre et des finances ont donné lecture de deux …si conçus :

…*Article unique.* — Le gouvernement est auto… quand il le croira opportun, une levée de 50,000 …

…Le gouvernement est autorisé à contracter un …de 200 millions de réaux à 3 p. c. d'intérêt.

…vernement est autorisé à consacrer au paiement des …ce est emprunt, la partie des revenus d'Espagne ou des …qui pourra être nécessaire.

…monde a compris que la présentation de ces deux im… projets de loi avait été motivée par la récente mani… parti carliste. Le gouvernement fait bien de se met… en garde contre les projets de ses ennemis.

…généralement, l'empressement que vient de …le gouvernement à saisir les cortès de projets de nature à …rer, en temps opportun la force et les moyens nécessai… la conservation de l'ordre public et du trône consti…

…positions ne sont pas les seules qu'ait adoptées le gou… …t. Le général Bassa est envoyé dans le Maestrazgo, à …forces considérables. Le général Enna va se rendre …mme pour agir sous les ordres du général Breton, mais … le général Armero, devait être nommé capitaine… de Madrid, mais il n'y a encore rien d'officiel à cet …

Des lettres de Sarragosse confirment la nouvelle de l'entrée de Cabrera en Espagne : il est entré en sontane par la frontière de catalogne, à l'endroit dit Ferri de Arreo. D'après les renseignements qui nous parviennent, Cabrera n'est pas entré en Espagne en traversant le territoire français. Il y a plus d'un mois qu'il s'est embarqué à Londres en compagnie de Forcadell, dans la direction des côtes du levant. Il aura sans doute pu débarquer sur quelque point du littoral et il aura attendu là, se tenant caché, jusqu'à ce que ses plans fussent mûris. La présence de Cabrera est un fait qui n'a rien en soi d'alarmant, elle n'aura d'importance qu'autant que ce chef habile pourra exercer son activité et son talent sur de grandes masses. L'énergie et le patriotisme du gouvernement ne lui en donnera pas l'occasion. D'ailleurs la volonté de la population espagnole repousse cette nouvelle levée de boucliers. (*El Espanol.*)

—

Si nos renseignements sont exacts, lit-on dans l'*Heraldo* du 23 février, il paraît que l'Angleterre aurait déclaré au gouvernement espagnol qu'elle ne croit pas que le moment soit arrivé d'intervenir en Portugal, tant que don Miguel n'y aura pas opéré son débarquement et arboré l'étendant de la révolte contre le trône de Dona Maria da Gloria. Dans ce cas, le cabinet anglais croit que les gouvernements qui ont signé le traité de la quadruple alliance, sont obligés de prêter leur appui à la fille de l'empereur don Pèdro.

Nouvelles et faits divers.

La *Presse* publie une correspondance de Rome où nous trouvons quelques détails très-curieux sur la fuite de don Miguel :

« Le prince est parti de Rome du 22 au 24 du mois dernier. Quatre versions différentes racontent son évasion avec plus ou moins de poésie. La première le fait échapper à son officier d'ordonnance, dans la forêt du Neptune, gagner le littoral à Porto-d'Anzo, où il s'embarque dans une barque de pêcheur, qui le conduit à un navire anglais qui l'attend en haute mer. La seconde lui fait franchir la frontière de Naples, au-dessus de Terracine, arriver incognito dans cette capitale, passer à Malte, et de là en Angleterre ou à Porto, toujours par un navire anglais. La troisième place ce navire dans les eaux de Toscane, et fait endosser à l'infant un habit de franciscain, pour sortir des portes de Rome et traverser les Etats pontificaux. La quatrième est plus vulgaire, mais elle est la seule vraie.

» Depuis la reconnaissance officielle de sa nièce, don Miguel habitait rarement la ville. Il passait la majeure partie de son temps dans sa villa d'Albano, où la chasse et la culture de ses terres prenaient tous ses moments et semblaient l'absorber tout entier. S'il revenait à Rome, il n'y faisait qu'une courte apparition, et cette apparition coïncidait toujours avec une cérémonie quelconque d'une des diverses confréries de pénitents auxquelles il était affilié. Il paraissait même n'avoir jamais d'autre motif de retour que ces cérémonies. Si les renseignements que j'ai recueillis sont exacts, et je les crois tels, l'évasion du 22 au 24 janvier a été combinée et résolue dans la salle d'assemblée des frères *della morte via Guilia*. Chaque confrère arrivant dans cette salle, enveloppé d'un énorme sac de toile noire qui le recouvre de la tête aux pieds, on conçoit combien il a été facile, soit à l'Anglais et aux deux Français qui ont, dit-on, organisé la fuite, soit à tout autre, de communiquer avec le prince sans donner l'éveil, je ne dis pas aux ambassades ni au public, mais même à la domesticité du prétendant. L'affaire n'offrait qu'une seule difficulté, le secret.

» Cette difficulté vaincue, le reste marchait sans encombre. Au jour convenu d'avance, la voiture du colonel anglais B..., attelée en poste, sortit entre neuf et dix heures du matin par la porte du peuple ; quelques minutes après, don Miguel, en cabriolet de chasse, sort par la même porte, rejoint la voiture du colonel, laisse son fusil dans son cabriolet, ordonne à son domestique de retourner au palais, monte sur le siége de la voiture anglaise, qui part au pas ordinaire, sur l'ordre de M. B... Quelle direction prit la voiture après la première poste ? Des doutes existent encore sur ce point. »

—Suivant un usage établi de temps immémorial à Rome, une députation de la communauté israélite devait se rendre chaque année le premier jour du carnaval à 2 heures de l'après-midi au Capitole pour présenter à genoux au premier sénateur assis sur un trône un tribut, consistant en 800 scudis, et demander pour les israélites la permission de prolonger leur séjour à Rome pendant l'année suivante, sur quoi le sénateur accordait ladite autorisation, mais d'une manière peu délicate et peu conforme à l'esprit de notre époque.

Le saint-père vient d'abolir pour toujours cette coutume du moyen-âge et a ordonné que le tribut continuerait d'être payé, mais sans être accompagné de cette cérémonie publique dégradante pour ceux qui en étaient l'objet.

— Il y a deux jours on a recommencé à l'hôpital militaire de Bruxelles, sous les yeux de M. le docteur Lebeau et de plusieurs notabilités, des expériences afin de constater le mérite de l'inhalation des vapeurs d'éther pour anéantir toute sensibilité pendant les opérations chirurgicales. Un négociant d'Anvers, homme robuste d'une cinquantaine d'années, a été soumis à l'inspiration de l'éther au moyen de l'instrument importé par M. Alex ; au bout de trois minutes, il avait perdu tout sentiment, et M. le chirurgien Van Hooter a pu commencer une opération des plus délicates. Il s'agissait de redresser un doigt de la main au moyen de la section et de l'enlèvement du tissu, si éminemment sensible, de l'aponévrose. Deux minutes ont été nécessaires, pour l'ensemble de l'opération, et le malade en revenant à lui, a déclaré, non seulement n'avoir ressenti aucune douleur, mais encore n'avoir éprouvé aucune sensation qui lui rappelât la situation particulière dans laquelle il se trouvait. Reconduit chez lui immédiatement après l'opération, M. C... n'a éprouvé aucun symptôme de réaction fâcheuse, et marche rapidement vers une guérison complète.

— Le scrutin pour l'élection du chancelier de l'université de Cambridge a été fermé le 27 à midi. Le résultat définitif du scrutin a donné au prince Albert 955 voix et au comte de Powis 837 voix, ce qui constitue une majorité de 116 voix pour le prince Albert. On ne se rappelle pas avoir vu un aussi grand nombre de voix prendre part aux élections de l'université. Lorsque le duc de Glocester fut élu chancelier, en 1811, il n'obtint que 488 voix. On est curieux aujourd'hui de savoir si le prince Albert, après avoir refusé la candidature, en se fondant sur le défaut d'unanimité des membres de l'université, acceptera un poste auquel il n'a été élu qu'à une majorité peu considérable eu égard au nombre des votants.

—La population étrangère de Constantinople se monte à 13,467 individus, répartis ainsi entre les différentes nations : Grecs, 6,000 ; sujets anglais de Malte et des îles Ioniennes, 1,983 ; sujets autrichiens, 4,581 ; Français, 825 ; Russes, 876 ; Persans, 657 ; Sardes, 405 ; Napolitains, 247 ; Toscans, 211 ; Anglais, 210 ; Belges, 182 ; Prussiens, y compris tous les Allemands des Etats appartenant à l'union douanière représentés par la Prusse, 144 ; Espagnols, 48 ; Danois, 47 ; Hollandais, 27 ; Américains, 24.

— Jamais il ne fut plus question de duels, de procès, à Paris, qu'en ce moment. A chaque instant, on parle d'épées croisées, de pistolets tirés. Les attaques de quelques journaux contre M. Jules Janin vont, cependant, se terminer en police correctionnelle. Les journaux sont, au nombre de 3 : *le Corsaire-Satan*, *le France Théâtrale*, *le Furet de Paris*. M. Chaix-d'Est-Ange [illegible] Jules Janin. Le directeur du Théâtre des [illegible] également intenté un procès au directeur

— *Un nouveau Naufrage de la Méduse.* — Le brick *Marwood*, capitaine Balberine, partit de la rivière Bonny (côte d'Afrique) le 9 septembre dernier, avec un chargement d'huile de ricin, en destination de Liverpool. Les provisions manquèrent, et le 10 novembre les rations de chaque homme furent diminuées. Le 22 décembre toute la viande, tout le pain étaient épuisés, et la seule nourriture de l'équipage consista en une roquille de riz ou de farine par jour ou par tête.

Un malheur n'arrive jamais seul ! L'équipage était trop affaibli pour pouvoir gouverner le navire qui devint bientôt le jouet des éléments, et pendant un mois, jusqu'au 21 janvier, le *Marwood* fut battu par la tempête. Cependant les pauvres diables mouraient de faim. Ils mangèrent et burent tout ce qu'ils purent avaler : du cuir, de l'huile de ricin, des peaux de singe séchées, des boutons, des bourses, etc. Il s'en trouva qui burent l'eau de la mer, et quand un fort brouillard ou une pluie fine venaient à tomber, ils léchaient les cordages et le pont du navire, jusqu'à ce que le sang jaillit de leurs lèvres et de leurs langues excoriées !

Un homme mourut le 22 janvier, un autre le 24.

Ce qui restait de l'équipage se reput avec avidité des cadavres fétides des ceux des hommes morts.

Enfin, Dieu sembla prendre tant d'infortune en pitié, et les naufragés purent jeter l'ancre devant un îlot, qu'ils reconnurent être Bideroë, faisant partie du groupe des îles de Neroë, qui appartiennent au Danemarck. Les habitants les recueillirent avec hospitalité et leur fournirent des vivres et des vêtements.

Le 4 février, présent mois, un sloop norwégien les conduisait à Shetland, d'où ils furent débarqués à Wick le 10.

Le *Marwood* fut englouti, et l'équipage ne sauva que ce qu'il avait sur le dos.

— Un événement affreux, qui rappelle, quoique dans une proportion moindre, la catastrophe de Fampoux, est arrivé mardi de la semaine dernière à Bridport, en Angleterre.

L'un des omnibus qui font le service entre Bridport et Forrington, et que l'on désigne sous le nom de *Safety* (*Sécurité*), venait de partir, à six heures du soir, de sa station sur le quai. Il était au complet, c'est-à-dire qu'il renfermait onze voyageurs dans l'intérieur, un douzième avait pris place sur la banquette. Il n'avait pas fait une centaine de pas quand l'un des chevaux se cabra, et, malgré les efforts du conducteur, se jetant de côté, ne tarda pas à briser le timon. Alors la voiture, qui se trouvait sur une pente, n'étant plus retenue, roula en arrière par son propre poids et vint se précipiter dans la rivière, dont les eaux étaient très hautes, avec ceux qu'elle contenait.

La nuit était sombre, et il y avait plus de vingt pieds d'eau à l'endroit où avait roulé l'omnibus. On entendit, au moment de la chute, un cri déchirant, puis ce fut tout. La femme qui se trouvait sur la banquette regagna le bord à la nage ; un voyageur réussit à briser l'une des glaces, et parvint de la sorte à s'échapper aussi ; mais ce fut le seul de l'intérieur que l'on recueillit, et l'on dut attendre la mer baissante pour amener à quai, au moyen de crampons de fer, la voiture elle-même.

Quand on parvint à la sortir de l'eau, ce fut un spectacle horrible. L'omnibus présentait une scène de désordre déchirante : on voyait, par la position des cadavres amoncelés près de la portière, qu'il avait dû être le théâtre d'une lutte acharnée dans laquelle chacun avait fait des efforts désespérés pour se soustraire à la mort. L'enquête a révélé des détails navrants, et le jury, après avoir rendu un verdict de mort accidentelle, a sévèrement blâmé les autorités qui avaient laissé une station s'établir dans un endroit aussi dangereux.

— *Une jonque chinoise en Europe.* — Les Chinois se sont enfin hasardés à une entreprise qui peut avoir des résultats fort avantageux pour leur pays, et changer de fond en comble leur manière d'être vis-à-vis des pays étrangers. Une jonque de grand tonnage construite dans les chantiers de Kokien, d'après les modèles chinois les plus purs, c'est à dire les plus étrangers aux modifications récemment introduites par des constructeurs *européennisés*, a appareillé de Hong-Kong le 6 décembre pour l'Angleterre !

L'équipage de ce navire, qu'on a nommé le *Ki-Ia*, est composé pour la plus grande partie de matelots chinois du Kokien, seuls capables de manœuvrer les immenses voiles en nattes qu'on n'a pas voulu remplacer par de la toile, dans la crainte de perdre le cachet d'originalité qui caractérise la mâture et le gréement. La cargaison consiste en curiosités de toute espèce, parmi lesquelles la plus remarquable assurément est une troupe nombreuse et complète d'acteurs, de danseurs et de musiciens chinois, qui prétendent d'étaler devant les dilettanti de Londres, et il faut espérer aussi devant les nôtres, tout le répertoire du théâtre tragique, comique et lyrique du Céleste-Empire.

Qu'on se figure cette jonque, la première qui aura troublé le Cap de Bonne Espérance, arrivant à Londres au mois de mai prochain, au bruit assourdissant de ses tam-tam et de ses pétards, et faisant enfin flotter aux yeux de l'Europe ces mille banderolles de couleur et ces inscriptions sibériennes, qu'on retrouve comme un refrain dans toutes les descriptions de la Chine dont on nous a accablés jusqu'à ce jour.

Ce sera à coup sûr un curieux spectacle qui retiendra bien des touristes sur les bords de la Tamise. Si ce premier voyage de long cours a du succès, il est probable que des armements plus sérieux auront lieu bientôt dans les principaux ports de l'empire, où jusqu'à présent l'élan seul a manqué aux capitalistes indigènes. Dès que la marine chinoise viendra en Europe, il lui faudra des consuls, et alors voilà son système d'isolement renversé de fond en comble, à l'avantage du pays même qui s'obstine à le conserver par respect pour ses vieilles coutumes. (*Presse*)

— *Catastrophe à Milianah.* — On écrit d'Alger :

« Une horrible catastrophe vient de frapper la ville de Milianah. Depuis un mois, la pluie y tombait constamment, et dans la journée du 11 février, le temps était si affreux, que personne n'osait sortir. Pendant la nuit, presque toutes les heures étaient marquées par le sinistre fracas des édifices qui tombaient. Aux sourds grondements qui arrivaient à l'oreille comme des cris d'épouvante et de douleur, la consternation régnait partout le jour, dans la matinée, une maison s'affaissait et enterrait vivants cinq de ses habitants. Trois ont pu être arrachés à la mort, mais le mari et la femme, propriétaires de la maison, ont perdu la vie sous les décombres.

» Milianah a présenté, pendant plus de quatorze heures, l'aspect le plus désolant. Ici, des familles entières parcourant la ville avec leurs effets, fuyant avec terreur, à moitié nues, et rencontrant sur leur chemin même le danger qui les avait chassées de leur couche ; là, des hommes se précipitant par les fenêtres, après avoir jeté au dehors tout ce que renfermait leur habitation. Sur un autre point, des appartements tout à coup mis à jour par la chute d'une façade entière, et présentant, au milieu des ténèbres et du désordre, le tableau de la plus affreuse épouvante. Tout cela était horrible !

» Le 13, cinq maisons étaient détruites de fond en comble, six l'étaient à moitié, et vingt-huit étaient plus ou moins endommagées, en tout, trente-neuf désastres. Cinq vieux bâtiments servant de caserne avaient aussi subi un commencement de destruction.

» Dès le point du jour, tous les officiers et soldats du génie étaient à l'œuvre, transportant à la hâte poutres et madriers, pour étayer les constructions encore debout ou pour faire la part du sinistre, en achevant d'abattre ce qui pouvait menacer la vie des citoyens. Le général et le commandant de la place parcouraient la ville pour diriger les secours.

» Dans la journée, la neige a remplacé la pluie, et, grâce aux mesures prises, il n'est pas arrivé de nouveaux malheurs. Le dimanche 14, trente personnes qui se trouvaient dans un café ont été précipitées dans la rue par un cri sinistre de *sauve qui peut !* La maison contiguë à ce café s'écroulait sur lui ; mais, par un bonheur providentiel, un seul homme a été légèrement blessé.

—Des expériences faites dans un institut agricole de Saint-Germain ont donné les résultats suivants :

Un mouton bien nourri, engraissant d'un kilogramme et demi par mois,

augmente en double, c'est-à-dire engraisse de trois kilogrammes dans le le même espace de temps, si l'on ajoute par jour à sa nourriture trois grammes de sel, ce qui fait quatre-vingt-dix grammes par mois.

— Un coup de feu a eu lieu samedi dans la houillière Gerard-Cloes, près de Liége. Les premières nouvelles de l'accident l'ont présenté comme ayant eu les conséquences les plus terribles. On ne parlait de rien moins que de quarante-deux ouvriers qui auraient été tués par l'explosion. Un des journaux de Liége a paru annonçant cette affreuse nouvelle qu'il qualifiait à bon droit d'*événement terrible*. Un autre journal, modifiant le premier récit, a appris une heure plus tard que cet *épouvantable malheur* avait eu des conséquences moins étendues, mais qu'au moment où il écrivait, on avait déjà retiré cinq cadavres. Un troisième, en faisant connaître l'accident qu'il présente simplement comme *un malheur*, ajoute qu'il y a eu une douzaine de blessés peu grièvement. Enfin un quatrième affirme que dans ce qu'il appelle un simple *coup de feu*, on n'a eu à déplorer aucun autre accident que quelques dégâts, et que les ouvriers ont été remontés sains et saufs. Au milieu de toutes ces versions contradictoires, voici celle qui, croyons-nous, est la plus exacte ; c'est le *Journal de Liége* d'avant-hier qui la donne :

«Samedi matin, entre sept et huit heures, un malheur est arrivé à la houillère Gérard-Cloes, située près de Herstal (Liége), et, hâtons nous de le dire, l'accident est beaucoup moins grave qu'on ne l'avait cru d'abord, d'après les premières nouvelles arrivées à Liége. Mais l'inquiétude était vive, car on savait positivement que beaucoup d'ouvriers se trouvaient réunis dans les travaux au moment de l'explosion. Les travailleurs, en effet, étaient au nombre de quatre-vingts. Un seul a été blessé, ou plutôt brûlé par l'inflammation du gaz ; mais tous s'étant précipités vers les échelles pour remonter à la surface, celles-ci se sont cassées sous le poids des hommes qu'elles supportaient, et dix à douze ouvriers ont été plus ou moins grièvement blessés. A deux heures et demie, dix des blessés avaient été ramenés au jour, et l'on présumait qu'un ou deux blessés étaient encore dans les travaux, où tous les autres ouvriers étaient restés, afin que leurs camarades souffrants pussent être remontés les premiers.

» On croyait que vers cinq heures tous les ouvriers seraient sortis de la bure.

» Plusieurs ingénieurs des mines, entre autres MM. Wellekens et Bidaut, ainsi que M. le bourgmestre de Liége, M. Lekeu, membre de la députation, M. le curé de Sainte-Foy et ses vicaires, M. le commissaire de police Guillaume et ses agents, la gendarmerie et de la troupe de ligne s'étaient rendus sur les lieux à la première nouvelle du malheur, ainsi que MM. les docteurs Bécasseau, Malpas, Closson et d'autres, de sorte que les premiers secours ont pu être donnés immédiatement aux blessés.

» Jusqu'à présent, on ne sait rien sur la cause de l'explosion de gaz qui a eu lieu. »

— Dans l'ouvrage que M. Ch. d'Argé se prépare à publier sur les théâtres de Paris, on trouve les plus curieux renseignements sur ces différentes entreprises. On a constaté, par exemple, que, pendant les trente-et-un jours du mois de janvier, l'on avait joué 394 ouvrages dans les 19 théâtres de la capitale, et que les bénéfices produits par ces 394 ouvrages avaient été répartis entre 271 auteurs, compositeurs et chorégraphes.

— *Variétés parisiennes.* — Une dame admise dans l'intimité des soirées de M. Lacave-Laplagne, y recevait dernièrement les compliments de condoléance d'usage, à propos du voyage de sa fille en Algérie :

— Madame, votre fille est heureusement arrivée en Afrique ?

— Hélas ! oui, monsieur.

— Pourquoi cet hélas ?

— C'est qu'il y a bien des Arabes, en Afrique.

— Mais, madame, lui répondit-on en riant, il s'en trouve bien plus encore dans ce Paris qu'elle vient de quitter.

— C'est égal, monsieur, j'aime mieux ma fille séduite que dévorée.

Tout ce qu'on peut dire, c'est que le sentiment maternel domine dans cette réponse.

— La danseuse espagnole Lola Montès remplit la capitale de la Bavière du bruit de ses exploits ; elle a eu ces jours derniers une querelle en pleine rue avec un charretier. Il paraît que le droit n'était pas de son côté, car la foule ameutée l'a poursuivie jusque dans un magasin, où elle s'était réfugiée, et lui aurait fait un mauvais parti si la police n'était venue fort à propos la protéger. La populace de Munich a juré de l'étrangler si elle se montre dans les rues.

— On lit dans l'*Echo du Nord* : « L'hôtel de la préfecture du département du Nord vient d'être le théâtre d'un vol tellement audacieux et si extraordinaire, que l'on se sent malgré soi embarrassé pour porter un jugement sur l'état mental de celui qui l'a commis.

» Un soldat du 63e de ligne en garnison à Lille, employé comme ouvrier aux ateliers de M. Deprez, ébéniste de la préfecture, s'est avisé de déménager pendant sept à huit jours consécutifs les meubles de M. le préfet. Il se présentait au nom de son patron, avec ou sans voiture, enlevant les meubles sous prétexte qu'ils avaient besoin d'être raccommodés ; il inspirait une telle confiance que le jardinier lui avait prêté sa voiture.

» Ces meubles qu'il a fait successivement disparaître trois glaces, un grand surtout, achetés en 1827 pour l'arrivée de Charles X, et d'une pesanteur de cent kilogrammes, deux canapés, six chaises, quatre fauteuils, trois pendules, une commode, un secrétaire, une chiffonnière, une grande console avec glace, un grand rideau, des matelas, des tables et des fiches de jeu, des cartels, et jusqu'à des housses de fauteuil et des vases en porcelaine. L'une des pendules a été enlevée le lundi gras, le jour même où M. le préfet donnait un grand bal. On a retrouvé même un manchon qui avait appartenu à Mme de Saint-Aignan.

» Les meubles soustraits étaient déposés par le voleur chez un camarade voltigeur au 63e de ligne, et comme lui ouvrier ébéniste, puis ils étaient colportés chez les marchands et brocanteurs, dont plusieurs ont eu la coupable faiblesse de les acheter à un rabais si considérable, que la justice devra sévir contre une pareille avidité. On cite l'achat d'une glace de 240 fr. pour 6 fr., et l'on ne pense pas que le voleur ait retiré plus de 200 fr. de meubles qui en valaient plus de 3,000.

» Nous devons faire connaître que M. Desmousseaux de Givré, considérant cette bizarre aventure comme un fait à lui personnel, a intercédé de tout son pouvoir en faveur du prévenu ; mais la justice était saisie, et il faut qu'elle ait son cours. »

— *Chasse au lion.* — *Le maréchal des logis Gérard.* — M. Léon Bertrand, directeur du *Journal des Chasseurs*, vient de recevoir de Bone la lettre suivante :

« Ghelma, le 4 février 1847.

» Monsieur le directeur,

» J'ai été appelé à Constantine, le 27 du mois dernier, par M. le lieutenant-général Bedeau, qui a bien voulu me remettre lui-même le couteau de chasse que vous lui avez adressé pour moi. M. le général Bedeau m'a fait un accueil que je n'oublierai jamais.

» Je suis très reconnaissant de votre hommage. L'arme est d'un goût à la fois élégant et sévère, et fait ici l'admiration de tous les amateurs qui la voient. Croyez que je comprends tout ce qu'il y a d'honorable pour moi dans le don que me fait le *Journal des Chasseurs*, et veuillez faire agréer mes remercîments à M. Devisme, l'armurier, pour la part qu'il a bien voulu y prendre.

» Depuis ma dernière relation, il m'est encore arrivé un épisode fort dramatique que je crois devoir vous signaler comme un avis aux amateurs de la chasse au lion.

» Dans la nuit du 2 au 3 janvier, je blessai mortellement de trois lingots, au défaut de l'épaule, un lion que j'avais suivi à ses rugissements dans les environs du camp de Mezez-Amar. Après avoir fait une brisée, je rentrai au camp, et le lendemain, à la pointe du jour, suivi du spahis Rostain et du cheik Moustapha, je retournai sur les traces de l'animal. Après l'avoir suivi au sang pendant près d'une demi heure, nous le retrouvâmes encore vivant dans un fourré situé sur la rive droite du Bou-Hemdem, à un quart de lieue et à l'ouest du camp de Mezez-Amar.

» Le lion nous avait annoncé sa présence par un rugissement. Comme le bois dans lequel il se trouvait était presque impénétrable, je plaçai Rostain et sept ou huit Arabes qui s'étaient joints à nous sur la lisière du fourré, avec l'ordre de jeter des pierres quand ils me verraient au fond du ravin, c'est-à-dire à cinquante pas d'eux. L'animal, mortellement blessé, devait, d'après mes suppositions, descendre sur moi en entendant du bruit au-dessus de lui.

» Malgré les pierres qui pleuvaient à ses côtés, lion ne bougeant pas, je fis signe à Rostain de ne plus rien jeter ; et au bout d'un instant, je vis en effet le lion, qui n'entendant plus aucun bruit, sortir lentement et écouter. Je prévenais du geste Rostain de prendre garde à lui, lorsque les chiens de Moustapha, s'étant trouvés en face de l'animal, prirent la fuite en bondissant par-dessus les broussailles, du côté de Rostain et des Arabes. Ces derniers tournèrent aussitôt casaque, et l'imprudent Rostain se laissa entraîner par eux. Le lion, qui avait entendu les Arabes pousser un hourrah, se dirigea de leur côté, et, apercevant Rostain plus rapproché que les autres, il s'attacha à lui.

» Dès que j'avais vu Rostain tomber, certain qu'il allait être infailliblement pris, je m'étais hâté, autant que le terrain et les broussailles me le permettaient, de voler à son secours ; mais j'arrivai trop tard ; le lion avait disparu, et je dus m'occuper du blessé, qui est encore aujourd'hui à l'hôpital de Ghelma, sans que ses blessures soient fermées.

» Tantôt bondissant, tantôt roulant quelques pas, mais se relevant aussitôt en rugissant pour se remettre à la poursuite de Rostain, il reçut de moi une balle qui aurait sauvé ce dernier, si, en courant pour se soustraire aux griffes de son ennemi, il n'avait fait un faux pas et une chute. Le lion le saisit au moment même où il se relevait et roula avec lui, tenant dans sa gueule la cuisse de ce malheureux pendant qu'il lui labourait les flancs avec ses griffes. Après avoir fait ainsi quelques pas, l'animal abandonna sa victime pour se diriger avec peine vers le fond du ravin.

Le lendemain, je retournai au bois suivi d'une trentaine d'Arabes. Après avoir repris les traces du lion à l'endroit où la veille il avait attaqué le spahis, nous le suivîmes environ trois cents mètres, toujours au sang. Là, il entrait dans un fourré formant une presqu'île et séparé par le Bou-Hemden du grand massif appelé El-Baz par les Arabes.

Après m'être assuré par moi-même qu'il était resté dans ce buisson, qui n'a pas plus de 200 mètres carrés, je laissai tous les Arabes sur les dernières traces du lion, leur ordonnant de faire le plus de bruit possible pour l'obliger à gagner le massif d'El-Baz où il avait l'habitude de se tenir, et dont il n'était séparé que par le Bou-Hemden. Comme il n'y avait que deux passages, j'en fis occuper un par cinq Arabes bien armés, et je gardai l'autre seul.

» Cependant le lion, malgré les pierres et les cris des Arabes, ne bougeait pas. Un indigène le voit couché dans un énorme lentisque ; il fait feu et le manque. Le lion s'élance, mais il ne peut fournir un bond assez vigoureux et l'Arabe lui échappe. Un autre se trouve en face de lui et l'ajuste. Le lion se couche et attend.

L'Arabe, effrayé de cette démonstration, tourne la tête pour s'assurer qu'il n'est pas seul. L'animal bondit, d'un coup de griffe il lui ouvre la joue, laboure la crosse de son fusil et sa main, et, le prenant par les reins, l'envoie dans un lentisque à dix pas de là (Cet Arabe en a été quitte pour huit jours d'hôpital grâce à l'état de faiblesse du lion).

« Le lion cherche alors à gagner le grand massif : en route il rencontre un autre Arabe armé d'un fusil à baïonnette ; sans s'arrêter, il fait un crochet de sa baïonnette, envoie l'Arabe à quelques pas de là d'un coup de sa queue et se précipite enfin sur le bord de la rivière, en face du gué occupé par les cinq Arabes. Ceux-ci prennent la fuite et le lion passe tranquillement. J'allais me mettre sur ses traces dans ce massif, lorsque la cheik Moustapha, qui assistait à la chasse avec MM. de La Badoyère et Brillant, me fit dire que la litière destinée à transporter Rostain venait d'arriver à Mezez-Amar.

« Je dus rentrer au camp, et de là à Ghelma, pour escorter le blessé ; le lendemain, je retournai sur les lieux où, pendant dix jours consécutifs, j'ai fait le bois pour m'assurer que le lion n'était sorti ni pour boire ni pour manger. Au bout de quelques jours, les vautours planaient sur le massif, signe certain que le lion était mort dans quelque fourré.

JULES GÉRARD,
Maréchal-des logis au 6e escadron,
3e régiment de spahis. »

— Plus de cheveux gris, l'eau Chantal de Paris nouvellement perfectionnée, et seule approuvée, teint à la minute, en toutes nuances et pour toujours les cheveux et la barbe. Prix de l'article garanti florins 3. Dépôt à La Haye, chez J. Rensburg, coiffeur, *Korte Houtstraat*, 25.

Théâtre-Royal-Français.

Jeudi 4 mars 1847. (*Représentation n°* 106.)

LA PREMIÈRE REPRÉSENTATION DE

LE SIÉGE DE LEIDE,

grand-opéra en 4 actes et 7 tableaux, décors composés et peints par M. B. J. van Hove ; divertissement par M. Collet, maître de ballet ; costumes nouveaux confectionnés par M. Berkhout, magasinier du Théâtre Royal-Français ; mise en scène de M. Picard.

DANSE.

Au 1er acte : *Valse* exécutée par Mmes du corps de ballet.
Grand pas de trois, dansé par M. Collet, Mlle Petit et Yrca Mathias.
Final, par MM. et dames du corps de ballet.

On commencera à 6 heures et demie.

ANNONCES.

GUIDE PRATIQUE

POUR L'ÉTUDE ET LE TRAITEMENT DES

MALADIES DE LA PEAU,

par Giraudeau de Saint-Gervais,

docteur-médecin de la faculté de Paris, ex-interne des hôpitaux, ancien membre de l'école pratique, membre de la société de géographie, de la société de statistique universelle, de la société pour l'instruction élémentaire, etc.

Un vol in-8° de 700 pages, avec portrait et 5 planches gravées sur acier, représentant trente-deux sujets coloriées. — Prix : 6 fr. et 8 fr., franco sous bande, par la poste.

Coup-d'œil sur les doctrines médicales, de la peau considérée dans sa texture anatomique, précis historique des maladies de la peau, de la classification des maladies de la peau, base de la classification de Plenck (1776) ; de Villan (1798) de M. Alibat ; de l'érysipèle, rougeole, scarlatine, urticaire, miliaire, gales scabies, variole, vaccine, mentagre, prurigo, éléphantiasis des Grecs, teinte bronzée de la peau, albinisme et vitiligo, lupus. L'auteur décrit ensuite avec le plus grand soin les ulcères dartreux, variqueux, cancers, scrofules, chute des cheveux et de la barbe, et après avoir cité les méthodes les plus en réputation, il indique le traitement qu'on doit suivre pour guérir les syphilides, éruptions contagion syphylitique, formulaire, table analytique détaillée, Syphilis, poème par Barthélemy, analyses et comptes-rendus ; traité des maladies syphilitiques, voyage en Orient, par Giraudeau de Saint-Gervais. Planches coloriées représentant les affections de la peau.

Chez l'auteur, visible de 10 heures à deux heures, rue Richer, 6, à Paris.— Consultations gratuites par correspondance.

Correspondance Musicale.

Prinsestraat, 373, à La Haye.

L'AMATEUR.

PUBLICATION MUSICALE PARAISSANT LE TRENTE DE CHAQUE

et composée de :

1°. ***Deux romances, grand format,***
2°. ***Une cavatine de 4 à 6 pages,***

ou quelque pièce pour **Piano seul.**

Plus :

QUELQUES LITHOGRAPHIES.

Prix : 35 cents le numéro.

(3e ANNÉE.)

Le numéro de Février contient :

1°. **Didon**, scène dramatique, musique de ROSSINI.
2°. **Pauvrette ! mais heureuse !** romance d'ETIENNE.
3°. **Pensée fugitive**, (PIANO) musique de GOLDSCH.
4°. **Redowa**, » » » ZIGLER.

PLUS, 2 CARICATURES :

1°. ***Amateurs déchiffrant de la musique.***
2°. ***Un retour de jeunesse.***

ON S'ABONNE

chez MM. les directeurs de postes et chez les principaux libraires du Royaume

SACRIFICE IMMENSE !!!

VENTE

D'UNE FORTE PARTIE DE SOIERIES DE LYON,

DES PRIX EXCEPTIONNELS,

PAR CESSATION DÉFINITIVE DE COMMERCE,

AU MAGASIN DE

E. van Weerden, *Spuistraat*

Ces parties de SOIERIES consistent en SOUPLE DE SOIE, MOUSSELINE DE SOIE, LUSTRE MOIRÉ tant en NOIR et COULEUR qu'en SATIN PEKING, FAÇONNÉ et UNI, assortiments en CHALES et ÉCHARPES, divers articles en MOUSSELINE LAINE, JACONAS, BAREGES, GINGHANGS, BALZORINES, SATIN OMBRÉS, PLAIDS, MÉRINOS DE FRANCE, DE SAXE et ANGLAIS, CACHEMIRE DE LUSTRES et PLAIDS, une quantité de FLANELLES DE SANTÉ en toutes nuances, INDIENNES ET PERSES, FOULARDS DES INDES, ROBES DE CHAMBRE, TAPIS DE TABLE, DIVERS ARTICLES POUR HOMMES : PANTALONS, CAMISOLES, BAS ET CHAUSSURES, et quantité d'autres MANUFACTURES.

Le soussigné ÉTANT DÉCIDÉ A SE RETIRER de son commerce POUR LE MOIS PROCHAIN, et voulant s'EN DÉFAIRE AU PLUS PROMPTEMENT, FERA DE GRANDS SACRIFICES. Il espère que les DAMES profiteront d'une OCCASION SI RÉELLEMENT AVANTAGEUSE, pour faire leurs EMPLETTES, et honoreront ce MAGASIN de leur VISITE, afin de s'assurer de l'infériorité des prix de vente.

E. van Weerden.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 1er Mars.

		Int.	COURS 26 Févr.	OUVERT.
Pays-Bas.	Dette active	2½	58 3/16	58 1/16
	Dito dito	3	—	70 11/16
	Dito en liquidation	3	—	—
	Dito dito	4	—	90 3/4
	Dito des Indes	4	—	90 7/16
	Syndicat	3½	—	87 3/16
	Dito	3½	—	—
	Société de Commerce	4½	174 1/2	174 1/2
	Act. du lac de Harlem	5	—	—
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	—
	Act. du Chemin de fer Holland.		—	—
	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	101 3/8
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	103 5/8
	Inscrit au Grand Livre	6	—	—
Russie.	Certificats au dito	6	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	96 3/8
	Emprunt de 1840	4	—	88 1/2
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	86
Espagne.	Passive		—	—
	Dette différée à Paris		—	—
	Deferred		—	—
	Ardoins	5	—	18 1/8
	Dito	3	—	37
	Coupons Ardoins		—	16 1/8
Autriche.	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
	Dito métalliques	5	—	104 1/8
	Dito dito	2½	—	—
France.	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Pologne.	Actions 1836	/	—	—
Brésil.	Emprunt à Londres 1839		—	—
	Id. id. 1843		—	—
Portugal.	Obligations à Londres	3	—	37 1/4

Bourse d'Anvers du 1er Mars.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 18 ¼ P. — [illegible] férée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse 58 ¼ A. — [illegible] Bourse (2½ heures). Ardouin 18 ¼ P.

Bourse de Londres du 27 Février.

3% Cons. 90 5/8, 7/8. — 2 ½ % Holl. 58 ½. — 4 % id. 92 ½. — Esp. [illegible] 3 % 35. — Portug. 4 % 34 ¼, 35. — Russes 112.

Bourse de Vienne du 20 Février.

Métalliques, 5 % 109 1/8. — Lots de fl. 500, 154 ½. — Lots de 250 [illegible] Actions de la Banque 1575.

LA HAYE chez Léopold Lœbenberg, *Lage Vijverberg*

Dépôt général à Amsterdam chez M. SCHOONEVELD, *Beursteeg*; et à Rotterdam, chez S. VAN REYN SNOECK [illegible]